

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 039-243900420-20241216-169_2024-DE

Berger
Levfault

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 16 décembre 2024

Date de convocation

6 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 16 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mouchard au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Mise à jour de l'organigramme
N°169/2024**

Présents

Nombre de membres

40

Présents

37

Représentés

0

Excusés

3

Votants

37

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Faviere, Hählen, Falcinella-Gillard, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Chevanne, Koehren, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mme Desarbres, MM. Ramaux, Baton.

Absents

Le Président expose.

Les recrutements et ouvertures de poste effectués souvent dans l'urgence (besoin ou nécessité de service, réponse à un projet subventionné...) ne sont pas mis à jour immédiatement dans l'organigramme, faute de pouvoir réunir les CST et les Conseils communautaires aussi fréquemment que de besoin.

L'organigramme présente, par rapport au précédent, les modifications suivantes :

- Modification des intitulés des pôles Enfance et Aménagement du territoire,
- Rattachement et création du Service France Services sur le pôle animation de la vie locale,
- Rattachement de la chargée d'accueil au pôles Finances,
- Création du service Urbanisme,
- Création du poste Chargée de mission projet de territoire et transitions,
- Création du poste d'agent de maintenance et de logistique.

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du CST en date du 26 novembre 2024,

Vu le rapport de Monsieur le Président sur les mises à jour de l'organigramme,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'organigramme de la Communauté de communes du Val d'Amour mis à jour joint en annexe,
- Autorise le Président et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Sandra Hählen
Secrétaire de séance

